

29 mai 2007

07.354

**Question Marc Schafroth****Quels moyens de recours pour la police**

Récemment, nous apprenions par la presse que des policiers neuchâtelais avaient maltraité des personnes interpellées. Ce genre de dérapage étant, semble-t-il, courant dans d'autres cantons, nous pensions tout de même passer à côté de cela.

Ce qui nous surprend quelque peu, c'est le fait que ce soit le Commandant de la police cantonale qui pratique cette sorte de délation. Certes, transparence force le respect, mais dans un pareil cas de figure, quels moyens de recours restent-t-il aux agents concernés, sachant que leur hiérarchie les livre sur la place publique?

*Cosignataires:* D. Haldimann, B. Wenger et P. Hainard.